

On laisse entrer les fils étrangers n° 142 avec un droit de 9 fr., droit qui n'est plus que de 3 fr. aujourd'hui. Je dis alors aux fabricants : Prenez garde, vous demandez aujourd'hui la liberté pour vous; mais on la demandera bientôt contre vous. La flature des fils fins de France souffrira et il sera difficile de refuser de laisser entrer les tulle anglais.

Mes prédictions se sont réalisées. Les tulleistes ont voulu le libre échange. Le libre échange les a détruits.

A Calais l'industrie des tulle se soutient moins par les tulle unis que par les façonnés. A Lille, sur 272 ateliers, il n'y en a plus que 61 qui travaillent encore, et ils travaillent seulement six heures par jour.

Dans le Cambésis, il y en avait 790; il en reste 200. C'est encore un débouché retiré à l'industrie des fils fins.

Les fils fins de Lille allaient encore à Saint-Quentin pour les mousselines brodées. On a laissé entrer les broderies de Suisse, et la broderie française est dans une situation fort triste. Des documents dignes de foi constatent qu'à Nancy, sur 230 à 240,000 brodeuses, il n'en reste plus guère que 40 ou 60,000.

A Saint-Etienne et à Tarare, les fils français sont obligés d'abandonner la place aux fils anglais. Les flatureurs de Lille renoncent à la supériorité des produits pour rechercher la quantité. C'est une lutte dans laquelle ils seront battus sûrement.

Quant à Mulhouse, l'honorable M. Jules Brame disait hier que Bordeaux était la capitale du libre-échange. Le libre-échange a eu deux capitales, car Mulhouse l'était comme Bordeaux, et voici pourquoi :

C'est à Mulhouse que se trouvent les imprimeurs sur toiles. Ces imprimeurs ont fait comme les tulleistes. Ils ont dit : Donnez-nous le tissu blanc à bon marché et nous ferons des affaires énormes. On a laissé alors entrer les produits suisses, en transit, en les soumettant seulement à des droits très-faibles.

On disait : il n'y a pas d'inconvénients à laisser entrer ces toiles en transit, puisque c'est pour les remporter après qu'elles auront été imprimées. C'est ce que l'on appelle l'admission temporaire. Mais il est arrivé que ces toiles, tout en ne faisant que traverser notre territoire, y ont influé cependant sur les prix. Le prix suisse est devenu le prix français. Pouvons-nous supporter le prix suisse? Là est la question.

Une voix. Ce n'est pas exact. M. Thiers. Ce n'est pas exact, dit-on. C'est affirmé par une des plus grandes maisons de Mulhouse, je vous la nommerai. On avait songé aux produits anglais; on avait oublié les produits suisses.

Eh bien, les Suisses ont d'abord sur nous l'avantage du moteur hydraulique; nous l'avons, nous, dans les Vosges, mais intermitte; eux, ils l'ont permanent, les neiges fondantes assurant cette permanence pendant l'été; ils ont, de plus, la main-d'œuvre à bon marché, non pas parce qu'ils ont plus de vertu que les habitants des deux versants des Vosges, mais parce qu'ils n'ont ni la conscription, ni les lourds impôts. (Mouvements divers.)

M. Javal. Là est la question. Ne vous en prenez pas aux traités de commerce. Le mal est ailleurs.

M. Thiers. Assurément je ne veux pas affaiblir le sentiment de soumission à la loi militaire. Mais quand vous demandez à nos populations ouvrières, non-seulement dans certains moments leur sang, mais en tout temps, le sacrifice de six, sept, huit et même neuf années de leur vie (Réclamations), n'est-il pas juste qu'elles vous demandent des compensations, et qu'elles réclament de vous des tarifs qui les protègent contre l'étranger, exempt de telles charges? Oui, la circonstance, oui, ces 2 milliards d'impôts dont on parle si légèrement, pèsent sur notre industrie (Approbation sur plusieurs bancs), et nous ne pouvons pas rivaliser avec les Suisses qui au double avantage d'en être affranchis, joignent celui du moteur hydraulique permanent et la main-d'œuvre à bon marché.

Que répond-on? On dit : Mais cette industrie a fait des progrès étonnants; il y avait 1,100,000 broches; il y en a aujourd'hui 1,400,000, soit 300,000 de plus. (Mouvements divers.)

On oublie que dans les trente années qui ont précédé le libre-échange, de 1829 à 1859, l'augmentation avait été dans cette partie de l'Alsace de 500,000 à 1,100,000. La force ascensionnelle de notre industrie a diminué de moitié.

Savez-vous d'ailleurs combien, sur les 1,400,000 broches actuelles, il y en a de ruinées? 600,000, dont 300,000 grevées d'hypothèques, 300,000 tournant pour le compte des créanciers. Ceci est affirmé par une des plus grandes maisons de France, la maison Vaucher, qui en a signé la déclaration.

Mais on dit : Comment se fait-il alors que M. Hertzog, après l'incendie de ses 50,000 broches, ait immédiatement rétabli son usine? S'il l'a fait, c'est que le quart seulement de sa fabrique avait brûlé. Fallait-il sacrifier le reste?

Veut-on d'ailleurs une contre-partie? A Roubaix et à Lille, 4 établissements ont été incendiés; ils représentent 83,000 broches. La plus grande de ces usines appartient à un homme honorable, qui a reçu des Compagnies d'assurances 500,000 fr. Eh bien, il n'a pas osé les employer à relever son établissement, devant les incertitudes de l'avenir. Il attend depuis le mois d'août. Voilà donc les conditions que l'on a faites à cette industrie si prospère!

L'industrie du coton ne peut supporter ni les prix anglais ni les prix suisses. Nos producteurs abaissent leurs prix, et j'ai regret de le dire, il commencent à sacrifier la qualité.

A l'industrie de lin, on dit : Pourquoi vous êtes-vous développée outre mesure? Mais si elle s'est développée sans prudence, c'est qu'elle a cru à vos assurances. Ne lui disiez-vous pas que la situation exceptionnellement favorable que lui avait fait la guerre d'Amérique se prolongerait? Il fallait, comme nous, les mettre en garde. De 400,000 broches, cette industrie a passé à 700,000 qui produisent 200 millions. Mais la consommation française n'en absorbe que 140; restent donc 60 millions et les Anglais importent chez nous pour 30 millions. Comment s'étonner des embarras de cette industrie?

A Roubaix, on a suivi le grand mouvement; il a fallu abaisser les prix. On a eu recours aux produits à bon marché, aux tissus chaîne coton, trame laine, que l'Angleterre produit avec beaucoup de mérite; et, à présent, la concurrence amène la détresse.

Pour les draps, même situation. On a voulu, là aussi, aller aux draps à bon marché. Mais on a rencontré la concurrence anglaise et l'on souffre aussi cruellement. La chambre de commerce d'Elbeuf le déclare : le plus grand danger actuel, c'est que les draps fins vont perdre leur supériorité. 223 industriels le déclarent, et la Chambre de commerce d'Elbeuf ne fait pas de système, elle. (On rit.)

Messieurs, il y a une quantité d'autres industries dont la situation est déplorable; les produits chimiques, la stéarinerie, les huiles minérales, les moulures d'ornement, les cuirs vernis, etc.

Je résume ainsi la position : Pour l'agriculture, vous avez vu une des faces du système, vous verrez l'autre, et vous reconnaîtrez que sans droits modérateurs vous serez livrés aux fluctuations de prix les plus déplorables.

Pour la marine marchande, le danger est pressant; il y a les suretaxes d'entrepôts qui sont un danger pour le présent, et il y a l'abolition des suretaxes du pavillon qui est le péril de l'année prochaine.

Dans la métallurgie, l'industrie au bois est détruite, celle de la houille est en détresse. L'industrie cotonnière à Rouen, à Lille, en Alsace, ne peut subir la pression de l'industrie étrangère. Le lin, les laines, sont dans la même situation. Voilà des faits incontestables.

Peut-on les expliquer par la crise? Si la crise y est pour quelque chose, elle est loin d'y être pour tout. Sans doute, sans la crise, le travail serait plus abondant, mais ce qui fait la détresse, c'est, je le répète, cette pression de la concurrence étrangère, pression qui, elle, malheureusement, ne sera pas passagère.

Eh bien, quel est le remède à cette situation? Sans changer les traités, sans vous dessaisir d'une autorité que vous n'oseriez, même devant une chambre dévouée, déclarer vouloir conserver... (A gauche : Très-bien ! très-bien !) il y a deux choses que vous pouvez faire tout de suite : renoncer aux acquits-à-caution; renoncer aux admissions temporaires. Les industries qui profitent des traités, les industries de la construction et celle de l'impression des toiles font assez de bénéfices pour faire des sacrifices aux industries beaucoup plus considérables qu'elles, qui souffrent. Je ne demande que la justice par l'égalité du traitement pour tous.

Il y a deux autres points essentiels sur lesquels, je crois, tout le monde sera d'accord : obtenir un double affranchissement, affranchissement de l'étranger, affranchissement du pouvoir arbitraire, qui voudrait tout faire à lui seul. (Bruit.) A l'égard de l'étranger, s'il y a une doctrine admise par les économistes les plus absolus dans leurs théories, c'est que les traités de commerce sont une chose insoutenable dans le temps présent. Les Anglais eux-mêmes n'ont consenti à en signer un avec vous parce que vous leur offriez ce que le Corps législatif leur aurait refusé.

En leur demandant d'y renoncer, vous ne rencontreriez pas de sérieuses difficultés. Et voulez-vous savoir l'avantage immense qu'il y aurait à n'avoir pas de traités? Une distraction funeste, déplorable, a été commise, quand on a accordé à la Belgique presque la suppression des suretaxes d'entrepôt. Eh bien, vous êtes liés à l'Angleterre par le traité avec la Belgique. Si vous n'étiez pas enchaînés, par une simple modification de tarifs vous diminueriez les souffrances de notre marine. Il faut donc toujours s'affranchir de l'étranger.

On vous dira peut-être : Mais la politique? — Si la politique est une telle objection dans nos affaires, à qui la faute? Qui a fait cette situation politique qu'il faut alléguer à tout moment dans nos plus graves nécessités intérieures? Vous! (Approbation à la gauche de l'orateur.)

Oui, la politique est quelque chose; mais j'affirme, moi, que vous pouvez rompre ces traités très-régulièrement, très-respectueusement pour ceux qui sont liés avec vous, sans avoir à craindre de vous aliéner l'Angleterre. Deux mots suffiront pour le prouver.

On dit : Les Anglais sont des marchands, ils tiennent surtout à leurs intérêts industriels.

Oui, ce sont des marchands, mais des marchands héroïques et qui comprennent qu'au-dessus de tel ou tel intérêt industriel il y a la grandeur de l'Angleterre englobant tous les intérêts industriels à la fois. Jamais donc pour une question industrielle ils ne compromettent ce grand intérêt de leur politique.

Or, leur politique, c'est la paix. Et savez-vous pourquoi c'est la paix? Parce qu'à l'Occident vous avez fait l'Europe telle qu'ils la souhaitent, et qu'en Orient le moindre mouvement entraînerait une conflagration universelle.

Oui, à l'Occident, vous avez fait l'Eu-

rope telle que les Anglais la souhaitent. Quel était, en effet, l'état de l'Europe avant la prétendue destruction des traités de 1815? La France tenait la balance entre les puissances. Elle contenait la Prusse par l'Autriche et l'Autriche par la Prusse; elle contenait aussi la Russie par l'Angleterre et l'Angleterre par la Russie; elle était un centre de tout; elle était au levier de la balance, elle la tenait dans ses mains. Aujourd'hui, quelle est la situation?

De nos mains, nous avons fait une puissance qui a la prétention d'être notre égale, une puissance à laquelle il faut opposer 1,250,000 hommes. Voilà la situation que souhaitait l'Angleterre, quand nous étions la seule grande puissance du continent, lorsque, dans ses terreurs exagérées, elle s'imaginait que nous pouvions menacer sa sécurité. Elle ne le craint plus aujourd'hui; elle sait que nous avons affaire ailleurs. L'état de l'Europe, tel que nous l'avons fait, convient donc aux Anglais; ils ne voudraient pas le changer; ils ne voudraient pas de la guerre qui nous rendrait victorieux de la Prusse ou qui rendrait la Prusse victorieuse de la France. Cet état d'antagonisme, que nous avons créé et qui nous paralyse, leur convient; ils ne veulent pas le changer; et voilà pourquoi ils veulent la paix, la paix à tout prix.

En Orient, ils ne veulent pas de la guerre non plus, parce que tout le monde serait obligé de s'en mêler, l'Angleterre elle-même.

Oh ! si vous voulez la paix, tout ce que vous ferez leur conviendra; mais si vous laissez la guerre, si vous aviez certains projets plus ou moins arrêtés, oh ! alors, vous pourriez bien sacrifier jusqu'à la dernière de nos industries, ils ne vous le pardonneraient pas !

Ainsi quand vous nous disiez que vous pourriez vous aliéner l'Angleterre en dénonçant ce traité...

M. le ministre d'Etat. Nous n'avons pas dit cela.

M. Thiers... Vous disiez une chose qui ne sera acceptée par aucun homme politique.

Un dernier mot : Vous prétendez conserver pour vous le pouvoir de décider de notre système économique, le pouvoir d'en décider dans une, dans deux, dans trois journées, à cinq ou à six, dans ce palais des Tuileries, très-respectable, qui contient le pouvoir le plus auguste, mais enfin un pouvoir qui n'est pas la nation. (Vive approbation à la gauche de l'orateur. — Réclamations et bruit sur un grand nombre de bancs.)

M. le ministre d'Etat. Il n'est pas permis d'attaquer ainsi la Constitution.

M. le Président Schneider. Vous pouvez discuter sur l'application, mais vous ne devez ni méconnaître un droit conféré par la Constitution ni oublier le respect dû au Souverain. (Assentiment.)

M. Thiers. Dieu me garde de manquer au respect que nous devons tous à l'autorité auguste du Chef de l'Etat !

Je parle avec assez de sincérité pour qu'on ne suspecte pas la portée et l'intention de mes paroles. Oui, tout ce qui est aux Tuileries est auguste; mais il y a une chose de plus auguste encore, c'est la nation elle-même. (Applaudissements à la gauche de l'orateur. — Rumeurs.)

M. Noubel. Vous êtes une aristocratie que nous avons supportée un certain temps ! (Bruit.)

M. Thiers. Ma naissance dont je suis loin de rougir m'avertit que je ne suis pas un aristocrate, mais en tous cas nous sommes une aristocratie qui veut que ce soit la nation qui décide tout, et vous, vous êtes une démocratie qui veut livrer à un seul individu tous les pouvoirs de l'Etat. (Vive approbation et applaudissements sur les bancs de l'opposition.) Nous la connaissons, votre fausse démocratie, qui veut se donner un maître, et nous n'en voulons pas. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs. — Vives réclamations sur un grand nombre d'autres.)

Je vous défie de venir dire ici que vous voulez conserver pour vous seuls le pouvoir de décider du système économique de la France !

Eh quoi ! après vous avoir livré notre politique, après en avoir vu les conséquences, nous vous livrerions encore le droit de décider des intérêts économiques de la France ! nous vous donnerions le droit de décider, pour tous nos industriels, quel est le régime qui leur convient ! L'intérêt les aveugle ! nous direz-vous. Mais est-ce que l'esprit de système n'aveugle pas aussi ? (Bruit et rumeurs.)

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. C'est une diatribe, cela !

M. Thiers. Ne m'interrompez pas ! Je remplis mon devoir ici. (Vive approbation à la gauche de l'orateur. — Bruit.)

Est-ce que l'esprit de système n'est pas aussi dangereux que l'aveuglement des intérêts auquel vous faites allusion ? Dans tous les cas, ces intérêts se neutralisent les uns par les autres, et, s'ils étaient tous entendus ici, non pas dans une enquête administrative, mais dans une enquête parlementaire, la vérité éclaterait, la vérité, celle que nous devons dégager, celle qu'il appartient à nous seuls de dégager de toutes les obscurités dont peuvent s'entourer les intérêts individuels.

Je demande donc ces deux choses : qu'on nous débarrasse des traités de commerce, qu'on nous rende notre liberté, et que nous puissions nous mêmes décider du sort du pays en fixant les tarifs.

Voilà ce que je vous demande, ce que vous ne pouvez pas nous contester sérieusement; si vous disiez à cette Chambre que vous lui refusez le droit de décider les questions de tarifs, vous l'offenseriez,

car vous lui refuseriez son titre, celui de représentant de la nation. (Très-bien ! très-bien ! sur les bancs de l'opposition. — Bruit. — Mouvement prolongé. — A demain ! à demain !)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le chef des secrétaires-rédacteurs, MAUREL-DUPEYRE.

CHRONIQUE LOCALE

A cause de la fête de l'ASCENSION, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas jeudi soir.

Une tentative d'assassinat a été commise dimanche matin dans des circonstances assez dramatiques.

Depuis longtemps, un individu du nom de Nolf Pierre, âgé de 26 ans, recherchait en mariage une jeune ouvrière, Alphonsine Mercier, habitant avec ses parents la rue de la Gâté. Accueilli d'abord favorablement, Nolf s'était vu ensuite interdire l'entrée de la maison dont il avait conçu un vif ressentiment. Il fit bientôt les menaces les plus désespérées et ne devait malheureusement pas tarder à les réaliser.

Dans les derniers jours de la semaine, il acheta chez un armurier de la rue St-Antoine un pistolet, du plomb et de la poudre. Se présentant ensuite chez un photographe, il se fit faire son portrait, le pistolet en main et dans l'attitude la plus terrible qu'il put trouver. On voit que l'état mental du pauvre amoureux laissait beaucoup à désirer.

Connaissant les habitudes de la jeune fille, Nolf alla, dimanche matin, l'attendre près l'église des Récollets, à la sortie de la messe de 8 heures 1/2. Il la vit bientôt venir accompagnée de sa mère et suivit les deux femmes jusque dans la rue de la Guingette. Il s'approcha alors de la jeune fille pour lui demander un entretien qui lui fut refusé. Exaspéré, Nolf tira de sa poche le pistolet qu'il venait de se procurer et le déchargea presque à bout portant sur Alphonsine Mercier qui l'atteignit à l'épaule gauche.

Aux cris des deux femmes, un rassemblement nombreux ne tarda pas à se former : on porta secours à la jeune fille, tandis que le meurtrier, jetant son arme, prenait la fuite. Il se dirigea d'abord vers la frontière, mais il s'arrêta à Watrelles, donna deux francs à un marchand de légumes qui consentit à le ramener à Roubaix dans sa voiture et revint se livrer lui-même entre les mains de la police. Dans son interrogatoire, Nolf a avoué qu'il avait prémédité l'assassinat de la fille Mercier et que son intention était de se noyer ensuite. « Mais, a-t-il ajouté, puisqu'elle vit, je ne veux pas mourir. »

Cet halluciné est originaire d'Halluin. L'état de la victime n'inspire aucune inquiétude. M. le procureur impérial, accompagné du juge d'instruction, est venu dans l'après-midi de dimanche procéder à l'enquête.

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Lille pour 1868-1869, vient d'être constituée comme suit :

MM. Desmazières, notaire à Armentières, président.
Herlin, notaire à Lille, premier syndic;
D'Halluin, notaire à Quesnoy-sur-Deule, second syndic;
Deloche, notaire à Lille, rapporteur;
J. Defontaine, notaire à Lille, secrétaire;
Meurillon, notaire à Comines, trésorier;
Cottigny, notaire à Roubaix, membre.
Delinselle, notaire à Cysoing, id.
Jossin, notaire à Lonme, id.

Voici un arrêt de la Cour de cassation qui intéresse les lauréats des expositions industrielles :

La Cour suprême vient de prononcer qu'il y a concurrence déloyale dans le fait, de la part d'un industriel qui n'a obtenu qu'une mention honorable à l'Exposition universelle, de faire figurer sur des prospectus l'effigie de la médaille décernée à un de ses concurrents, encore bien qu'au-dessus de cette effigie il aurait placé les mots : Mention honorable. Vainement prétendrait-il n'avoir fait que suivre un usage général; cet usage, en admettant qu'il existât, constituerait un abus et ne saurait créer un droit.

M. Hugon, premier commis de direction à Lille, est nommé sous-inspecteur des douanes de première classe à la résidence de Tourcoing.

On nous prie de rappeler à MM. les membres honoraires de la Grande-Harmonie ainsi qu'à leurs familles, que c'est demain mercredi, à huit heures du soir, qu'aura lieu la séance donnée par M. Cordelier, prestidigitateur de LL. MM. les rois de Hanovre et de Suède.

La contrebande est parfois ingénieuse à dépister les employés les plus fins et à déjouer les règlements et les ordres de service les mieux conçus. Mais aussi elle est parfois d'une audace naïve et se fait arrêter là où elle comptait sur l'impunité. Ainsi, bien des gens s'imaginent qu'un objet envoyé de l'étranger par la voie de la poste avec la garantie du *charge-ment* peut et doit être remis au destinataire sans l'intervention de la douane.

Un procès-verbal portant saisie d'un paquet de dentelles ainsi expédié de Belgique à Tourcoing va être déféré au tribunal correctionnel de Lille et apprendra bientôt à celui qui a employé ce procédé que l'administration des postes ne peut se rendre complice des contraventions en matière de douane. La loi de douane portant confiscation, amende de 500 fr., décime d'icelle, dépens; voire même prison, conserve en ce cas toute son efficacité répressive.

Toujours des suicides. — Nous en avons deux aujourd'hui :

Samedi matin, le nommé Napoléon Carton, demeurant à Tourcoing, rue de Menin a été trouvé pendu dans sa chambre. La mort remontait à plus d'une heure. Depuis longtemps, cet individu donnait des signes évidents d'aliénation mentale.

Hier dans l'après-midi un ouvrier teinturier âgé de 60 ans, demeurant à Wasquehal, s'est été dans le canal de Croix. Quand on l'a retiré, il avait cessé de vivre. Quelques instants auparavant, cet individu

avait été vu au cabaret du Dragon et avait témoigné l'intention d'aller voir son fils qui travaille à Croix et rien ne pouvait faire prévoir sa funeste résolution.

Vendredi vers onze heures du matin, le domestique d'un négociant de Tourcoing venait à Roubaix, conduisant un camion attelé de deux chevaux, lorsque, arrivé à la place Sébastopol, dit l'Indicateur, le cheval de droite lança une ruade au domestique placé sur le devant du camion et lui brisa une jambe. Ce malheureux, qui est père de sept enfants, a été transporté immédiatement à l'hôtel-Dieu.

Lundi vers une heure du matin, un homme et une femme qui se rendaient de Wasquehal à Croix, ont été arrêtés par trois individus qui après les avoir jetés à terre, les ont complètement dévalisés.

Ces détresseurs de grande route doivent être maintenus entre les mains de la justice.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier à dix jours de prison le sieur Edouard D..., commerçant à Tourcoing, prévenu de banqueroute simple. Son actif était de 2,500 francs et son passif de 18,000 francs. La même condamnation a été prononcée contre un cordonnier d'Halluin, Charles D..., prévenu du même délit. Actif, nul; passif, 5,000 francs.

Dans la même audience, le tribunal avait aussi à juger deux mauvais sujets, Louis Vanhoorde et Joseph Verloost, qui se sont présentés chez une pauvre veuve à Roubaix, en prenant le faux titre d'agents de sûreté, et ont tenté de lui extorquer une somme de 50 fr., pour libérer son fils détenu à la maison d'arrêt de Lille. Vanhoorde, seul présent, est condamné à trois mois de prison; Verloost, est condamné à six mois.

La nommée Céline Moltreux, journalière demeurant à Roubaix, vient d'être arrêtée pour vol.

La lune rousse, qui finira le 22 de ce mois, à 6 heures 45 du matin pour faire place à la lune de mai, n'aura pas été trop mauvaise. Elle nous a donné de beaux jours. Les récoltes au dire des cultivateurs, ont un aspect magnifique.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

CONVOI FUNÈBRE Les funérailles de Dame Catherine HENNART veuve de M. Jean-Baptiste-Victor Lefebvre, auront lieu le mercredi 20 mai, à 9 heures et demie, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin-de-fer, 53. La famille prie les personnes auxquelles, par oubli, on n'aurait pas adressé de lettre d'invitation, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 17 mai 1868.
Sommes versées par 117 déposants, dont 13 nouveaux. 13,400
58 demandes en remboursem. 14,579
Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Réquillart-Scrépel et Henri Mathon, directeurs.

COURS DE LA BOURSE

Du 19 Mai 1868
Cours de jour Cours précédent
4/0..... 69 65 — 4/0 69 60
3/0..... 100 — 3/0 100 10

Dépêche commerciale

Liverpool, samedi 19 mai.
Marché plus calme.
Ventes 5 à 6,000 balles.
Middling louisiane 12 5/8.
Robert Funke et Cie.

ANNONCES

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix rue du Pays 21.

Le jeudi 28 mai 1868, à trois heures précises de relevée, ledit notaire DUTHOIT vendra publiquement en son étude,

ROUBAIX, — Rue du Fort près la rue du Collège

Deux Belles Maisons

'une à usage de cabaret appelé Pinson Vert, l'autre à usage de rentier, Le tout avec 6 Ares 75 Centiares de fonds cour, très-grande cave, et

TERRAIN A BATIR

Sur la mise à prix proposée de 21,000 fr. Cette propriété pourra être divisée en six lots :

- 1^{er} lot. Maison à usage de rentier, Mise à prix proposée, 5,000 fr.
- 2^e lot. Maison à usage de cabaret, Mise à prix proposée, 3,000 fr.
- 3^e lot. Un are 05 centiares terrain à bâtir et cave ayant 8 m. de front à rue, Mise à prix proposée, 2,500 fr.
- 4^e lot. 70 mètres terrain à bâtir et cave, 6 m. de front à rue, Mise à prix proposée, 1,500 fr.
- 5^e lot. Semblable au précédent.
- 6^e lot. Comme le 4^e lot, même mise à prix.

Entrée en jouissance de suite. 7775